Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260204-AFR_2026_1_6-DE

**ASSOCIATION FONCIERE DE BOURBRIAC**

**Extrait du registre des délibérations**
**Association Foncière de Bourbriac**

Séance du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, l'Association foncière de la commune de BOURBRIAC, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame GUILLOU Claudine.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, PRIDO Loïc, LOSTYS Jérôme, LE COUSTER Nicolas, LE JEHAN Jean-Yves, SIMON Patrick, STEUNOU Loïc, LE COUSTER Eric
ABSENT EXCUSE :
Date de la convocation : 17 janvier 2026

| | |
|---|---|
| Nb présents | 9 |
| Nb pouvoir | 0 |
| Nb suffrages exprimés | 9 |
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

## Vente portions du chemin d'exploitation YO 68 bordant la parcelle YO 72, propriété de la SCI Le Diouron Guillaume

Délibération AFR n°2026/1-6 BIS_**MODIFIE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE**

La présidente présente la situation : une portion du chemin d'exploitation TO 68 bordant la parcelle YO 72 dessert uniquement la SCI Le Diouron Guillaume.

A ce titre, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, valident le principe de cession de la portion du chemin d'exploitation YO 68 bordant la parcelle YO 72 à la SCI Le Diouron Guillaume, superficie à valider par un géomètre aux frais de l'acquéreur.

Une fois la superficie validée, la portion sera cédée à hauteur de 0,50 € par m² de chemin d'exploitation auxquels s'ajoutera le forfait de 50 € par transaction. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre
La Présidente,
Claudine GUILLOU

ASSOCIATION BOURBRIAC FONCIERE